

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice..... 61	L'an deux mille dix-neuf, le DIX AVRIL, à vingt heures et trente minutes,
présents..... 48	
procurations..... 6	Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du
absents 7	4 Avril 2019 et par affichage du 4 Avril 2019, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency,
Suffrage exprimé ... 54	2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de M. Luc STREHAIANO , Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.

Etaient présents :

- **Andilly :** Daniel FARGEOT,
- **Attainville :** Odette LOZAÏC,
- **Bouffémont :** Claude ROBERT, Michel LACOUX,
- **Deuil-la Barre :** Muriel SCOLAN, Dominique PETITPAS, Gérard DELATTRE, Virginie FOURMOND, Bertrand DUFOYER, Fabrice RIZZOLI,
- **Domont :** Frédéric BOURDIN, Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Paul-Edouard BOUQUIN,
- **Enghien-Les-Bains :** Philippe SUEUR, François HANET, Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Xavier CARON,
- **Ezanville :** Alain BOURGEOIS, Agnès RAFAÏTIN-MARIN, Pierre GREGOIRE,
- **Groslay :** Joël BOUTIER, Christine MORISSON,
- **Margency :** Christian RENAULT,
- **Moisselles :** /
- **Montlignon :** /
- **Montmagny :** Patrick FLOQUET, François ROSE, Luc-Eric KRIEF,
- **Montmorency :** Michèle BERTHY, Thierry OLIVIER, Muriel HOYAUX, Christian ISARD, Marie MOREELS, Jean-Pierre DAUX,
- **Piscop :** Christian LAGIER,
- **Saint-Brice-sous-Forêt :** Alain LORAND, William DEGRYSE, Virginie HENNEUSE, Patrick BALDASSARI, Didier ARNAL,
- **Saint-Gratien :** Jacqueline EUSTACHE-BRINIO (à partir du rapport n°9), Karine BERTHIER, Jean-Claude LEVILAIN (à partir du rapport n° 6), Natacha VIVIEN,
- **Saint-Prix :** Jean-Pierre ENJALBERT,
- **Soisy-sous-Montmorency :** Luc STREHAIANO, Christiane LARDAUD, Claude BARNIER, Bania KRAWAZYK,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Fabrice FLEURAT à Jean-François AYROLE ; Alain GOUJON à Luc STREHAIANO ; Julien BACHARD à Jacqueline EUSTACHE-BRINIO (à partir du rapport n°9) ; Didier LOGEROT à Karine BERTHIER ; Gérard BOURSE à Jean-Pierre ENJALBERT ; François ABOUT à Christiane LARDAUD.

Absents : Michel BAUX ; Marc POIRAT ; Véronique RIBOUT ; Fabienne PINEL ; François DETTON ; Julien BACHARD (aux rapports n° 1 à 8) ; Jacqueline EUSTACHE-BRINIO (aux rapports n° 1 à 8) ; Jean-Claude LEVILAIN (aux rapports n° 1 à 5) ; Anne BERNARDIN, Laura BEROT.

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Madame Muriel HOYAUX est désignée pour remplir cette fonction.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI - TOURISME

OBJET : ZAC DES MONTS DU VAL D'OISE – MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE GROSLEY – AVIS AU TITRE DE L'ARTICLE L153-39 DU CODE DE L'URBANISME

EXPOSÉ DES MOTIFS

La Commune de Grosley a engagé la modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) par arrêté du maire en date du 11 mars 2019.

Dans la mesure où le projet de modification a pour objet ou pour effet de modifier les règles d'urbanisme applicables à l'intérieur du périmètre de la zone d'aménagement concerté des Monts du Val d'Oise créée à l'initiative de la communauté d'agglomération PLAINE VALLEE, l'avis de cette dernière est requis préalablement à l'approbation du plan local d'urbanisme modifié.

Accusé de réception en préfecture
095-200056380-20190410-DL2019-04-10_11
-DE
Date de télétransmission : 15/04/2019
Date de réception préfecture : 15/04/2019

H

Le projet de la commune réside principalement dans les points suivants :

- *Suppression de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « Les Monts de Sarcelles – Champs Saint-Denis » devenue obsolète suite à l'évolution du projet*
- *Modification du règlement de la zone AUc pour permettre la réalisation du projet de village de marques tel qu'il est envisagé*

Ce projet de modification simplifiée du PLU n'appelle pas de remarque particulière dans la mesure où il s'inscrit dans une démarche partagée avec PLAINE VALLEE visant à répondre aux objectifs de la ZAC des Monts du Val d'Oise et notamment à la réalisation d'un projet d'aménagement commercial et de services qui permettra ainsi d'assurer une mixité des usages et une complémentarité avec l'implantation d'entreprises type PME/PMI avec, à la clé, la création de nombreux emplois.

CECI EXPOSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L153-39 prévoyant la consultation pour avis de l'EPCI à l'initiative de la ZAC dans le cas où le projet de modification a pour objet ou pour effet de modifier les règles d'urbanisme à l'intérieur du périmètre de la ZAC.

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU l'arrêté du 11 mars 2019 du Maire de la commune de Groslay engageant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,

CONSIDERANT que le projet de modification simplifiée du PLU répond aux objectifs d'aménagement de la ZAC des Monts du Val d'Oise,

Monsieur FARGEOT entendu dans son exposé,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré par 53 voix Pour et 1 Abstention,

ARTICLE UNIQUE : EMET un avis favorable au projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Groslay au titre de l'article L 153-39 du code de l'urbanisme.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



Accusé de réception en préfecture
095-200056380-20190410-DL2019-04-10_11
-DE
Date de télétransmission : 15/04/2019
Date de réception préfecture : 15/04/2019

Acte publié ou notifié le 17/04/2019
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Patrice GROT

Acte à classer

DL2019-04-10_11

1

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-04-15T17-43-31.00 (MI216409438)

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20190410-DL2019-04-10_11-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Modification simplifiée du PLU de Groslay - Avis
titre de l'Article L153-39 du Code de l'Urbanisme

Date de décision : 10/04/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d'urbanisme
2.1.2. PLUActe : 11_ZAC Mts VO Modif PLU
Groslay Article L153-39.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 15/04/19 à 17:43

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 15/04/19 à 17:43

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 15/04/19 à 17:50

